
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 11 mars 2014 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA14 30 03 0044

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous et salue les élus, les directeurs et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 45, présents à cette séance.

Madame Rouleau revient sur le budget 2014 et de la réflexion qui a mené à ces choix budgétaires. Elle rappelle que depuis 2002, le budget qui est alloué à l'arrondissement est nettement insuffisant et n'a jamais été ajusté. Le budget de cette année reflètera la réalité, les dépenses et les réalisations souhaitées dans l'arrondissement. Le déséquilibre, maintes fois, décrié par les arrondissements, l'amène à s'engager personnellement à trouver des solutions et à effacer ce déséquilibre. Sa nouvelle nomination au sein du comité de travail sur le financement des arrondissements lui permettra d'accomplir cette tâche pour le prochain budget de 2015.

Madame Rouleau félicite les athlètes de l'arrondissement qui ont remporté des médailles aux Jeux olympiques d'hiver à Sotchi ou qui ont participé à ces jeux.

Madame Rouleau souligne que les périodes d'interdiction de stationnement sur rue, requises pour l'entretien des rues, débuteront cette année le 17 mars, au lieu du 1^{er} mars, tel qu'indiqué sur les panneaux.

Enfin, elle invite les citoyens à se rendre sur le site Web de l'arrondissement afin de répondre à quelques questions relatives au boulevard Gouin. Les réponses obtenues serviront à alimenter les discussions lors de la prochaine rencontre du comité de travail sur le boulevard Gouin, prévue le 13 mars 2014 et qui étudiera le 3^e tronçon du boulevard situé entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la rue Trefflé-Berthiaume.

ADOPTÉ

10.01

CA14 30 03 0045

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mars 2014 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA14 30 03 0046

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire du 4 février 2014 ainsi que les procès-verbaux de correction datés du 10 et 14 février 2014.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Dix citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Demande de suivi sur l'évaluation du Ministère de la Faune relative à la population de cerfs de Virginie dans le parc de La Pointe-aux-Prairies.

Demande de suivi sur le Train de L'Est.

Plainte relative à une réponse obtenue au bureau des Permis de l'arrondissement et demande davantage de présence policière sur la 15^e Avenue à Rivière-des-Prairies.

Demandes de suivi sur une demande de local communautaire.

Plainte relative au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, notamment sur le système de son et l'air conditionné.

Plusieurs plaintes sur le taux de taxation dans l'arrondissement.

Demande de suivi sur la demande de logements à prix modique.

Question sur le compte de taxes.

Question sur l'évaluation municipale et sur les moyens pour contester l'évaluation et demande un abribus à l'arrêt d'autobus près du 7650, boulevard Maurice-Duplessis.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel félicite les jeunes de l'arrondissement qui ont obtenu des médailles aux Jeux olympiques de Sotchi, ainsi que d'autres jeunes de l'arrondissement qui se démarquent dans d'autres compétitions. Il invite les citoyens à aller encourager les jeunes patineurs de l'arrondissement à

leurs spectacles de fin d'année des deux clubs de patinage artistique de l'arrondissement, soit Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes invite les citoyens à la Revue sur glace annuelle du Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies et souligne que les inscriptions sont commencées pour les jeunes qui veulent jouer au soccer cet été avec le Club de soccer de Rivière-des-Prairies.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà rappelle aux citoyens qu'il est présent pour eux et qu'ils peuvent le joindre sur son cellulaire en tout temps. Il s'excuse auprès des citoyens de son district de ne pouvoir participer à toutes les activités auxquelles il est invité, car il doit respecter ses engagements municipaux.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine annonce qu'elle fait partie du Programme corporatif municipal qui tente de renforcer l'administration municipale en Haïti et qu'elle partira en mission là-bas pour quelques jours avec M. Denis Coderre, maire de Montréal. Elle ajoute qu'elle fera le suivi concernant l'abribus demandé par la dernière intervenante.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce l'octroi du contrat ce soir pour les pistes de danse aux parcs Saint-Jean-Baptiste et Dollard-Morin, ainsi que l'octroi du contrat pour les travaux du lien piétonnier du Cristallin. Elle termine en précisant que lorsqu'un citoyen demande quelque chose à son conseil, ce dernier doit en discuter avec le conseil d'arrondissement et c'est l'ensemble des membres du conseil qui prend les décisions.

Monsieur le conseiller Richard Guay invite les propriétaires de maisons de 1975 et plus anciennes, à participer à la prochaine édition de l'opération patrimoine architectural 2015. Il félicite le centre des femmes de Rivière-des-Prairies pour son 30^e anniversaire, ainsi que les athlètes qui ont participé aux Jeux olympiques d'hiver à Sotchi pour leur performance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de document.

CA14 30 03 0047

MOTION - PARTICIPATION - ÉVÉNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE 2014

ATTENDU QUE le 29 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2014 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature World Wildlife Foundation;

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2013, plus de 7000 villes réparties dans 150 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'événement « Une heure pour la Terre 2014 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 29 mars 2014 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉ

15.01

CA14 30 03 0048

**ADHÉSION - PRINCIPES DIRECTEURS - CHARTE MONDIALE POUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
« CHARTE DE TORONTO POUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : UN APPEL MONDIAL À L'ACTION ».**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'adhérer aux principes directeurs de la « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

ADOPTÉ

15.02 1141346001

CA14 30 03 0049

MOTION - DÉCLARATION - CENTRE DES FEMMES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

ATTENDU QUE le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies a célébré son 30^e anniversaire en date du 6 mars 2014;

ATTENDU QUE le centre est une initiative locale, créée et administrée par et pour les femmes de son milieu;

ATTENDU QUE l'organisme joue un rôle d'importance auprès des citoyennes de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la région de Montréal en améliorant leurs conditions de vie, en brisant l'isolement et en favorisant l'égalité des femmes dans la société;

ATTENDU QUE les services d'entraide, d'information et d'éducation offerts par le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies contribuent au bien-être de la communauté, et ce, depuis maintenant 30 ans;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles adressent leurs meilleurs voeux au Centre des femmes de Rivière-des-Prairies à l'occasion de son 30^e anniversaire et souhaitent en favoriser la pérennité.

ADOPTÉ

15.03

CA14 30 03 0050

AUTORISATION - DÉPENSE - AMÉNAGEMENT DE PISTES DE DANSE AUX PARCS DOLLARD-MORIN ET SAINT-JEAN-BAPTISTE - OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES BERTHIER - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-13-PARC-63 - DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISATION - VIREMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 294 609,71 \$ taxes incluses, pour l'aménagement de piste de danse aux parcs Dollard-Morin et Saint-Jean-Baptiste;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Les Entreprises Berthier au montant de 281 274,84 \$ taxes

incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-13-PARC-63 (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumé à 37,63 % par l'arrondissement, provenant du PMVI, et à 62,37 % par le corporatif, soit 37,63 % du PTI 2014-2016 pour les projets MADA qui n'ont pas été retenus et 24,74 % du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133).

DE recommander au comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire de 166 000 \$ provenant du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du PTI 2014-2016 du Service des finances à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de pistes de danses.

ADOPTÉ

20.01 1140443002

CA14 30 03 0051

AUTORISATION - DÉPENSE - AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE AVEC JEUX D'EAU AU PARC ARMAND-BOMBARDIER - OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES BERTHIER INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-13-PARC-58

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 547 461,55 \$ taxes incluses, pour l'aménagement d'une place avec jeux d'eau au parc Armand-Bombardier;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Les Entreprises Berthier inc. au montant de 532 121,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-13-PARC-58 (9 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1140443004

CA14 30 03 0052

AUTORISATION - DÉPENSE - SERVICE DE COLLECTE ET D'ENTREPOSAGE D'EFFETS MOBILIERS DISPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE SUITE AUX PROCÉDURES D'ÉVICTION DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES -OCTROI - CONTRAT - TRANSPORT LYON INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 14-13451

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 100 200,71 \$ taxes incluses, pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'éviction dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie Transport Lyon inc. au montant de 100 200,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 14-13451 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1141528002

CA14 30 03 0053

AUTORISATION -DÉPENSE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, CIVIL ET ÉLECTRIQUE, DES AIRES DE STATIONNEMENT PUBLIC ET DES AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES DANS LE VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRAT - AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-14-PARC-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 136 267,80 \$ taxes incluses, pour des Services professionnels en ingénierie, civil et électrique - Aires de stationnement public et aménagements périphériques, dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme AXOR Experts-Conseils inc. au montant de 136 267,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-01 (9 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1140443003

CA14 30 03 0054

AUTORISATION - DÉPENSE - SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉOTECHNIQUE ET RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE À LA PLAGE DE L'EST - OCTROI - CONTRAT - SOLMATECH INC - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-14-PARC-05

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 71 140,32 \$ taxes incluses, pour des services professionnels - Géotechnique et réhabilitation environnementale à la Plage de l'Est;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Solmatech inc. au montant de 71 140,32 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-05 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1140443007

CA14 30 03 0055

AUTORISATION - DÉPENSE - ACQUISITION ET INSTALLATION DE RIDEAUX DE SCÈNE - OCTROI - CONTRAT - ÉQUIPEMENT DE THÉÂTRE G.C. LTÉE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 13-13097 - AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE PROTECTION DE LA SCÈNE - OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION ET RÉNOVATION GILBERT DUMAS INCORPORÉE - PTI SUPPLÉMENTAIRE 2013 « HABILLAGE DE SCÈNE DE LA MAISON DE LA CULTURE POINTE-AUX-TREMBLES » - DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISATION - VIREMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 27 707,43 \$ taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de rideaux de scène;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la firme Équipements de théâtre G.C. Ltée, au montant de sa soumission, soit 27 707,43 \$, conformément aux documents de sa soumission sur invitation déposée, numéro 13-13097 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 20 989,38 \$ taxes incluses, pour des travaux de protection de la scène;

D'octroyer un contrat de gré à gré, pour ce faire, à la firme Construction et Rénovation Gilbert Dumas inc. au montant de 20 989,38 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par le corporatif dans le cadre du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133).

DE recommander au comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire de 44 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi de contrats d'acquisition et d'installation de rideaux de scène et de travaux de protection de la scène.

ADOPTÉ

20.06 1133704003

CA14 30 03 0056

AUTORISATION - DÉPENSE - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUE POUR LA PLACE DU VILLAGE - OCTROI - CONTRAT - 9021-9395 QUÉBEC INC. (OMNISON ET LUMIÈRES) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-13287 - DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISATION - VIREMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 184 882,02 \$ taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements techniques pour la Place du Village;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la firme 9021-9395 Québec inc. (Omnison et Lumières inc.) au montant de 184 882,02 \$, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 13-13287 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par le corporatif dans le cadre du PTI supplémentaire 2013.

DE recommander au comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire de 167 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'équipements technique pour la Place du Village.

ADOPTÉ

20.07 1133704004

CA14 30 03 0057

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - GROUPE CAMMISANO INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - PROJET RÉSIDENTIEL - RUE FORSYTH, ENTRE LA 91^E AVENUE ET LA RUE YVETTE-BRIND'AMOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec le Groupe Cammisano inc. pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Forsyth, entre la 91^e Avenue et la rue Yvette-Brind'Amour dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement substitut, madame Julie Boisvert, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

20.08 1142726005

CA14 30 03 0058

AUTORISATION - DÉPENSE - RÉFECTION DES RUES EN MACADAM 2013 ET PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE PRR 2013 À ÊTRE RÉALISÉS EN 2014, LE CRISTALLIN; SENTIER ET AMÉNAGEMENTS AFFÉRENTS, LA 81^E AVENUE; OUVERTURE DU MAIL CENTRAL ET L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN PIÉTONNIER ENTRE LA RUE ULRIC-GRAVEL ET LE BOULEVARD PERRAS - OCTROI - CONTRAT - ROUTEK CONSTRUCTION INC. APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING14-03

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 8 717 391,69 \$ taxes incluses, pour la réfection des rues en macadam 2013 et le Programme de réfection routière PRR 2013 à être réalisés en 2014, le Cristallin; sentier et aménagements afférents, la 81^e Avenue; ouverture du mail central et l'aménagement d'un lien piétonnier entre la rue Ulric-Gravel et le boulevard Perras

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la firme Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 8 529 737,46 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING14-03 (5 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97,5 % par du financement corporatif et 2,5% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1142726004

CA14 30 03 0059

AUTORISATION - DÉPENSE - ACQUISITION DE CINQ (5) CHARGEURS SUR ROUES DE MARQUE JOHN DEERE, MODÈLE 624K, ANNÉE 2010 ACTUELLEMENT EN LOCATION DE 5 ANS, AVEC OPTION D'ACHAT - NORTRAX QUÉBEC INC. - ENTENTE VILLE NUMÉRO 496155

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 237 423,38 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de cinq (5) chargeurs sur roues de marque John Deere, modèle 624K, année 2010 actuellement en location de 5 ans, avec option d'achat;

DE racheter à la compagnie Nortrax Québec inc. cinq (5) chargeurs sur roues à la fin de la location long terme au prix de 237 423,38 \$, et ce conformément aux conditions de l'appel d'offres numéro 09-11074 décrites à l'entente-cadre corporative numéro 496155;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1140493002

20.11 VACANT

CA14 30 03 0060

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC., - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT UNITAIRE, D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE ET DU PAVAGE DANS LA 64^E AVENUE, DE LA 5^E RUE AU BOULEVARD PERRAS ET DANS LA 58^E AVENUE, DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS AU BOULEVARD PERRAS, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-ING14-04

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal :

D'autoriser un budget additionnel de dépenses et revenus de 483 406,15 \$;

D'autoriser une dépense de 6 262 204,02 \$ taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au montant de 6 075 000 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING14-04 (6 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 90,14 % par la Ville Centre (5 644 979,58 \$ taxes incluses), à 1,30 % par l'arrondissement RDP-PAT (81 314,23 \$ taxes incluses) et à 8,56 % par un financement privé Sanimax Lom inc. (535 910,21 \$ taxes incluses).

ADOPTÉ

20.12 1144820003

CA14 30 03 0061

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 13 janvier 2014.

ADOPTÉ

30.01

CA14 30 03 0062

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2013 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

30.03 VACANT

CA14 30 03 0063

RECOMMANDATION - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION - ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q.,C. Q-2) - BRANCHEMENT AU RÉSEAU MUNICIPAL D'UN RÉSEAU PRIVÉ D'ÉGOUT PLUVIAL DESSERVANT LE FUTUR QUAI D'ACCÈS AU TRAIN POUR LE COMPTE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) - PROJET GARE D'ANJOU

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial desservant le futur quai d'accès au train pour le compte de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) - Projet Gare d'Anjou située dans le district de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

30.04 1144820002

CA14 30 03 0064

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER - DEUX ACTIVITÉS DE PÊCHE 2014, HIVERNALE ET ESTIVALE

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 600 \$ taxes incluses à l'organisme Comité ZIP Jacques-Cartier pour la tenue des deux activités de pêche 2014, hivernale et estivale, pour un montant de 300 \$ par activité.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1144860005

CA14 30 03 0065

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SALON DES RESSOURCES EN SANTÉ MENTALE 2014

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 150 \$ à l'Hôpital Rivière-des-Prairies pour son Salon des ressources en santé mentale 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1144860006

CA14 30 03 0066

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - REVUE SUR GLACE 2014

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 225 \$ au Club de patinage artistique Rivière-des-Prairies pour sa Revue sur glace annuelle 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.07 1144860007

CA14 30 03 0067

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de janvier 2014 et en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 28 janvier 2014, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de janvier 2014 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de janvier 2014.

ADOPTÉ

30.08 1144230002

CA14 30 03 0068

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE - ORGANISME 1, 2, 3 GO! POINTE DE L'ÎLE - FÊTE DE LA FAMILLE MONTRÉAL-EST-POINTE-AUX-TREMBLES 2014

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme 1, 2, 3 GO! Pointe de l'île pour la Fête de la famille Montréal–Est–Pointe-aux-Trembles 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.09 1144860008

CA14 30 03 0069

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES - TOURNOIS MIDGET, BANTAM ET DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL PEE WEE A 2014

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 450 \$ à l'Association de baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT) pour ses tournois Midget, Bantam et du championnat provincial Pee Wee A 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.10 1144860009

CA14 30 03 0070

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE POINTE-AUX-TREMBLES - REVUE SUR GLACE 2014

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ au Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles pour sa Revue sur glace annuelle 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.11 1144860010

CA14 30 03 0071

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCOLE SAINTE-GERMAINE COUSIN - PARTICIPATION DE LA CLASSE DE 2^E ANNÉE - JOURNÉE CAMP ÉCOLE AU VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN DE DRUMMONDVILLE

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ à l'École Ste-Germaine Cousin, pour la participation de la classe de 2^e année à une journée Camp école au Village québécois d'antan de Drummondville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.12 1144860011

CA14 30 03 0072

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CHAMBRE DE COMMERCE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - SOIRÉE HOMMAGE AUX ENTREPRISES DE 25 ANS ET PLUS SITUÉS DANS SON TERRITOIRE

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Chambre de commerce de la Pointe de l'île pour sa soirée hommage aux entreprises de 25 ans et plus situé sur le territoire de la Pointe de l'île qui se tiendra le 29 avril 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.13 1144860012

CA14 30 03 0073

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION PP-89

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-89 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'ensemble immobilier de bâtiments commerciaux prévu sur les lots projetés portant les numéros 5 467 481 à 5 467 483 et 5 467 485 et 5 467 486 - District de Pointe-aux-Trembles » du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le mercredi 26 mars 2014, à compter de 18 h 30 au Centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1143469003

CA14 30 03 0074

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION PP-90

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-90 intitulée « Projet particulier visant à autoriser à des fins de garderie l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment isolé situé au 12890, rue Forsyth, sur le lot 1 504 191 ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le mercredi 26 mars 2014, à compter de 18 h 30 au Centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1143077001

CA14 30 03 0075

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION PP-91

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-91 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction de six (6) bâtiments résidentiels prévus sur les lots projetés portant les numéros 5 371 237 à 5 371 239 et 5 456 735 à 5 456 737 - District de La Pointe-aux-Prairies », circonscription foncière de Montréal.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le mercredi 26 mars 2014, à compter de 18 h 30 au Centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1146425002

CA14 30 03 0076

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30058-1

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 février 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA13-30058-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2014) (RCA13-30058) ».

ADOPTÉ

40.04 1144860001

CA14 30 03 0077

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30060

VU l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001);

VU l'article 43 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA13-30060 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement ».

ADOPTÉ

40.05 1134860029

CA14 30 03 0078

DÉROGATION MINEURE - BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT 5 423 514

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2014;

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé), relativement à la superficie minimale du lot projeté 5 423 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévu sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Denis Ethier, en date du 6 novembre 2013, minute 8074, à savoir :

- permettre un lot projeté d'une superficie minimale de 257,4 m², au lieu de 300 m²;

Il est à noter que la marge de recul avant principale minimale exigée sur le lot projeté 5 423 514 est de 6 mètres. De plus, il ne sera en aucun temps permis de déroger au minimum prescrit.

ADOPTÉ

40.06 1145270001

CA14 30 03 0079

PIIA - 7545, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à la transformation de la façade avant principale d'un bâtiment commercial situé au 7545, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 2 781 529, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan d'élévations déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 22 janvier 2014.

Les matériaux et les couleurs proposés sont les suivants :

Matériaux	Élément architectural	Couleur et compagnie
Pierre Lamina	Façade	Nuancé beige amboise / Permacon
Déclin de fibrociment	Façade	Sherwin williams #SW6328 Fireweed / Nichiha
Aluminium	Fenêtre	Identique à l'existant
Peinture acrylique	Bandeau en acrylique	Benjamin Moore HC-68 Middlebury Brown / Systeme Dryvit
Peinture	Briques en soldat existantes	Teinture NECT-90 (couleur s'appareillant avec HC-68 Middlebury Brown de Benjamin Moore)
Acier	Moultures de couronnement	Benjamin Moore #2121-10 Gray / Canamould
Acier	Solins et contre-solins	Charcoal / Firestone Metal Products
Acier	Allèges	Couleur s'harmonisant aux cadres de fenêtres existants / Firestone Metal Products
Aluminium	Auvents	Rouge et brun foncé / Enseignes Leco

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.07 1143469001

40.08 VACANT

CA14 30 03 0080

PIIA - DEMANDE - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA06 30 11 0475 - 12259, RUE MARIE-ANNE-TISON - SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU RUISSEAU PINEL

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 février 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, et de tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, ainsi que l'amendement de la décision déléguée DB103077047, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel unifamilial prévu au 12259, rue Marie-Anne-Tison, situé sur le lot 4 523 781 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel que présenté sur le plan présentant le modèle estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 4 février 2014, sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 57023, en date du 14 janvier 2014, de même que sur le plan d'aménagement, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 20 janvier 2014.

Les matériaux et couleurs proposés sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Pierre	Mur de la façade	Rinox	Chablis / Lugano
Aluminium	Corniches, soffites, fascias	À déterminer	Brun commercial
Aluminium	Portes de garage et fenêtres	Vimat	Brun commercial
Aluminium	Garde-corps	À déterminer	Brun commercial / Série S-1000
Acier	Porte d'entrée	À déterminer	Brun commercial
Bardeaux d'asphalte	Toit	GAF	Barkwood / timberline hd

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.09 1143077002

CA14 30 03 0081

RECOMMANDATION - COMITÉ EXÉCUTIF - ÉDICTION - ORDONNANCE RELATIVE AU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-010) AFIN D'INCLURE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES À L'ANNEXE A DU DIT RÈGLEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE demander au Comité exécutif :

D'édicter une ordonnance relative au Règlement sur la protection des bâtiments contre le refoulement d'égout (11-010) afin d'inclure l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à l'annexe « A » du dit règlement.

ADOPTÉ

40.10 1131587001

CA14 30 03 0082

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-002 - INTERDICTION DEMI-TOUR - INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DE LA RUE SHERBROOKE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-002, l'installation d'une signalisation d'interdiction de faire demi-tour à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de la rue Sherbrooke, de la façon décrite ci-bas :

- sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste dans le centre du terre-plein directions sud et nord;
- sur la rue Sherbrooke dans le centre du terre-plein directions ouest et est.

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.11 1140040001

CA14 30 03 0083

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-007-A -
INSTALLATION D'UN ESPACE DE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU
12172, AVENUE CLÉMENT-ADER**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance OCA11-(C-4.1)-007-A visant à amender l'ordonnance OCA11-(C-4.1)-007, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), afin de prolonger la zone de débarcadère réservée pour personnes handicapées, en tout temps, face au 12172, avenue Clément-Adér, sur une distance de quatre mètres, de façon à délimiter une zone de six mètres de longueur, immédiatement au sud de l'entrée charretière adjacente au domicile;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.12 1112932011

50.01 VACANT

CA14 30 03 0084

**ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE E42406 -
EN VUE DE LA PERMANENCE D'EMPLOI - REMPLACEMENT - EMPLOYÉ TITULAIRE - VILLE DE
MONTRÉAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule E42406, en vue de la permanence d'emploi, dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.02 1142700002

CA14 30 03 0085

NOMINATION - MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE nommer madame Maria Picciano, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en tant que nouveau membre du comité, dans le cadre du remplacement d'un membre démissionnaire, pour une période de deux ans, à compter du 12 mars 2014.

ADOPTÉ

51.01 1131528001

CA14 30 03 0086

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE désigner Monsieur Gilles Déziel, conseiller de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de 4 mois, et ce, à compter du 12 mars 2014.

ADOPTÉ

51.02 1144860004

CA14 30 03 0087

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE prendre acte du rapport annuel 2013 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.01 1143971002

CA14 30 03 0088

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 32

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2014.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DU 12 MARS 2014**

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 12 mars 2014

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1141528002** adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite, se trouvant dans l'objet et dans la recommandation, est corrigée de la façon suivante :

Les mots :

« appel d'offres sur invitation »

auraient dû se lire et sont remplacés par :

« appel d'offres public »

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 12^e jour du mois de mars 2014

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2014.